



MINISTÈRE *de la* JUSTICE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

CONCILIATION DE JUSTICE

Le recours à la **conciliation** peut permettre de trouver une solution amiable aux :



La **conciliation de justice** est un moyen **simple, rapide et gratuit** de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Le **conciliateur de justice Monsieur Claude COGNAT** a été nommé par Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Chambéry, sur proposition du magistrat coordonnateur et après avis du procureur général. **C'est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.**

Il vous accueillera dans le bureau de **France Services de La Poste à Frangy**

soit le mardi de 14 h à 17 h , soit le jeudi de 14 h à 17 h.

lors d'un entretien confidentiel **uniquement sur rendez-vous** en contactant le **04 38 80 27 07** ou vous en vous adressant au guichet de la Poste de Frangy.

